

DOSSIER DE

MÉCÉNAT

RESTITUTION DE LA STATION
DE TÉLÉGRAPHIE CHAPPE D'ORGÈRES
(1832-1854)

Conservatoire du Patrimoine Orgerois
5 rue de la Mairie 35230 Orgères

Conservatoiredupatrimoineorgerois.fr



Qui sommes nous ?



Le **C**onservatoire du **P**atrimoine **O**rgerois

Cette association a pour but de permettre à la commune d'Orgères d'assurer l'intégrité, le sauvetage, la restauration et l'accès à tous de son patrimoine bâti et non bâti.

Le CPO, de type loi 1901, a été créé le 1^{er} novembre 2022. L'association est constituée de bénévoles attachés au patrimoine.

La première mission du CPO est d'assurer le sauvetage, la restauration et l'ouverture au public de la station de télégraphie aérienne d'Orgères de 1832.

Le projet



Au lieu-dit le Télégraphe, la commune d'Orgères a la chance de posséder un des rares vestiges du premier réseau de télégraphie au monde.

Cette invention de Claude Chappe a fait basculer le XVIII^e siècle de la messagerie à cheval à ce qui s'appellera les télécommunications.

Ce vestige est donc un témoin du réseau qui a transmis les dépêches de la Convention, du Consulat, du Directoire, de l'Empire, des Cents jours, des restaurations, de la Deuxième république et du Second empire.

L'Europe a été servie de Paris à Amsterdam en passant par Bruxelles, de Paris à Venise en passant par Turin et jusqu'à Mayence.

Après le Premier Empire, le réseau se restreint aux frontières de l'Hexagone mais se développera avec plus de 500 stations reliant les ports et les grandes villes de France au profit du ministère de l'Intérieur.

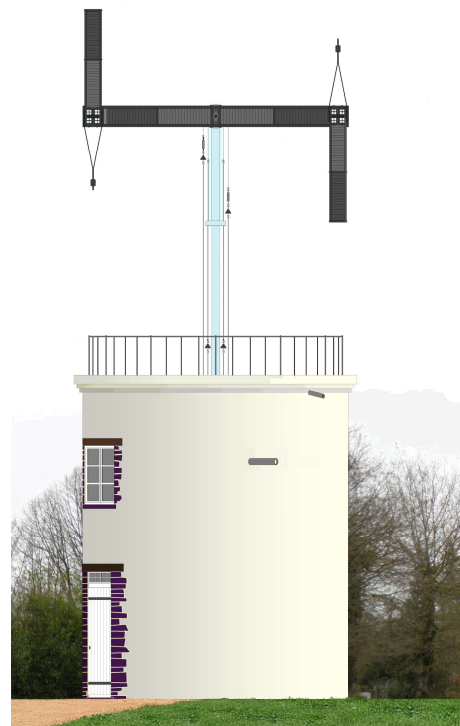
Sur environ un total de 700 stations construites, 80% ont totalement disparues et seulement 16 ont été réhabilitées depuis 1968.

La station d'Orgères devrait être donc la dix-septième, témoin vivant de la télégraphie aérienne, la seule restaurée sur l'axe Cherbourg-Avranches-Nantes.

Les Orgerois pourront être fiers d'avoir fait le nécessaire pour conserver un élément essentiel de notre patrimoine.

Elle permettra de mieux faire connaître notre commune dans le bassin rennais et d'animer des hameaux distants du centre bourg.

L'attractivité des stations déjà restaurées prouve l'intérêt historique, pédagogique et touristique du projet.



La station d' ORGERES
en 1832 et en 2026 !

Le système Chappe

Le principe du système Chappe est de transmettre des signaux visuels observables à une dizaine de kilomètres à l'aide d'une lunette grossissant de 30 à 60 fois, et de les reproduire de station à station d'un bout à l'autre d'une ligne.

Les postes sont installés sur des points élevés et dégagés.

Les signaux sont formés par une machine à trois ailes articulées qui se détachent sur le ciel. Les opérateurs ne font que reproduire les signaux alors qu'à chaque extrémité de la ligne ils sont traduits en phrases intelligibles grâce à un livre de code appelé vocabulaire.

Le système est adopté en 1793 par la Convention sous le nom de télégraphe, mot inventé pour l'occasion.

Il est révolutionnaire car les délais de transmissions qui se comptaient en jours voire en semaines par la messagerie à cheval, deviennent alors des heures voire des minutes.

Le système Chappe ouvre l'ère des télécommunications.

92 signaux de messagerie

1	2	3	4	5	6	7	8	47	48	49	50	51	52
9	10	11	12	13	14	15	16	53	54	55	56	57	58
17	18	19	20	21	22	23	24	59	60	61	62	63	64
25	26	27	28	29	30	31	32	65	66	67	68	69	70
33	34	35	36	37	38	39	40	71	72	73	74	75	76
41	42	43	44	45	46			77	78	79	80	81	82
								83	84	85	86	87	88
								89	90	91	92		

et de nombreux messages de service

PRINCIPE

Chaque mot est codé par son N° de page et son N° de ligne



Les deux N° sont transmis par deux des 92 signaux numérotés de 1 à 92

Brume → Page 12 Ligne 57 →

1		1	
52	Brouillon	52	C
53	Brousailles	53	Ca
54	Broyer	54	Cabestan
55	Bruit	55	Cabine
56	Brûler	56	Cabinet
57	Brume	57	Câble
...		...	
92		92	
-12-		-13-	

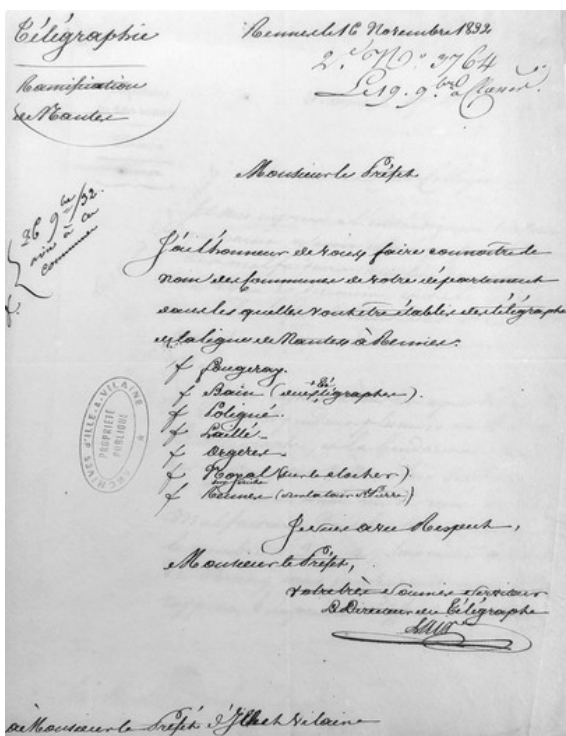
La ligne Avranches-Rennes-Nantes

En 1832, il est décidé de raccorder Nantes à Paris.
L'embranchement Avranches-Rennes-Nantes est alors créé en deux mois.

Par une lettre du 16 novembre 1832, M. Lair, administrateur du Télégraphe, adresse la liste des communes devant recevoir des stations de télégraphie Chappe au sud de Rennes, au préfet d'Ille-et-Vilaine.

Les vingt-cinq stations sont installées soit sur des églises soit sur des tours rondes normalisées dont celle d'Orgères.

La ligne sera opérationnelle moins de trois mois plus tard.



(Archives départementales d'Ille-et-Vilaine)



La station d'Orgères

1/3

La municipalité s'intéresse à ce vestige vers 2015 et obtient le terrain et sa ruine pour un euro symbolique l'année suivante. Le mur est couvert de lierre, mesure moins de trois mètres de haut et il est partiellement enfoui par des remblais.

La décision de reconstruire la station à l'identique est prise en 2021. Le projet est confié au Conservatoire du Patrimoine Orgerois, association loi 1901 spécialement créée le 20 octobre 2022.



Condition indispensable au relèvement de la tour, l'effacement des réseaux électriques et de télécommunication du hameau et du château d'eau a été programmé au premier trimestre 2024 puis repoussé à l'été 2025 par les opérateurs.

Le vestige a été débarrassé du lierre et les remblais ont été évacués.

Le sol d'origine, le seuil et l'embrasure de la porte, le logement des poutres du premier étage sont réapparues.

Une première observation permet de déterminer que la tour est ronde, posée sur un solide affleurement rocheux. Le diamètre extérieur est de 4 m60 et son diamètre intérieur de 3m40. Le mur mesure 60 cm d'épaisseur. Ce rez-de-chaussée servait de lieu de repos aux stationnaires et au stockage de pièces détachées. L'étage servait de salle de manipulation de la machinerie.



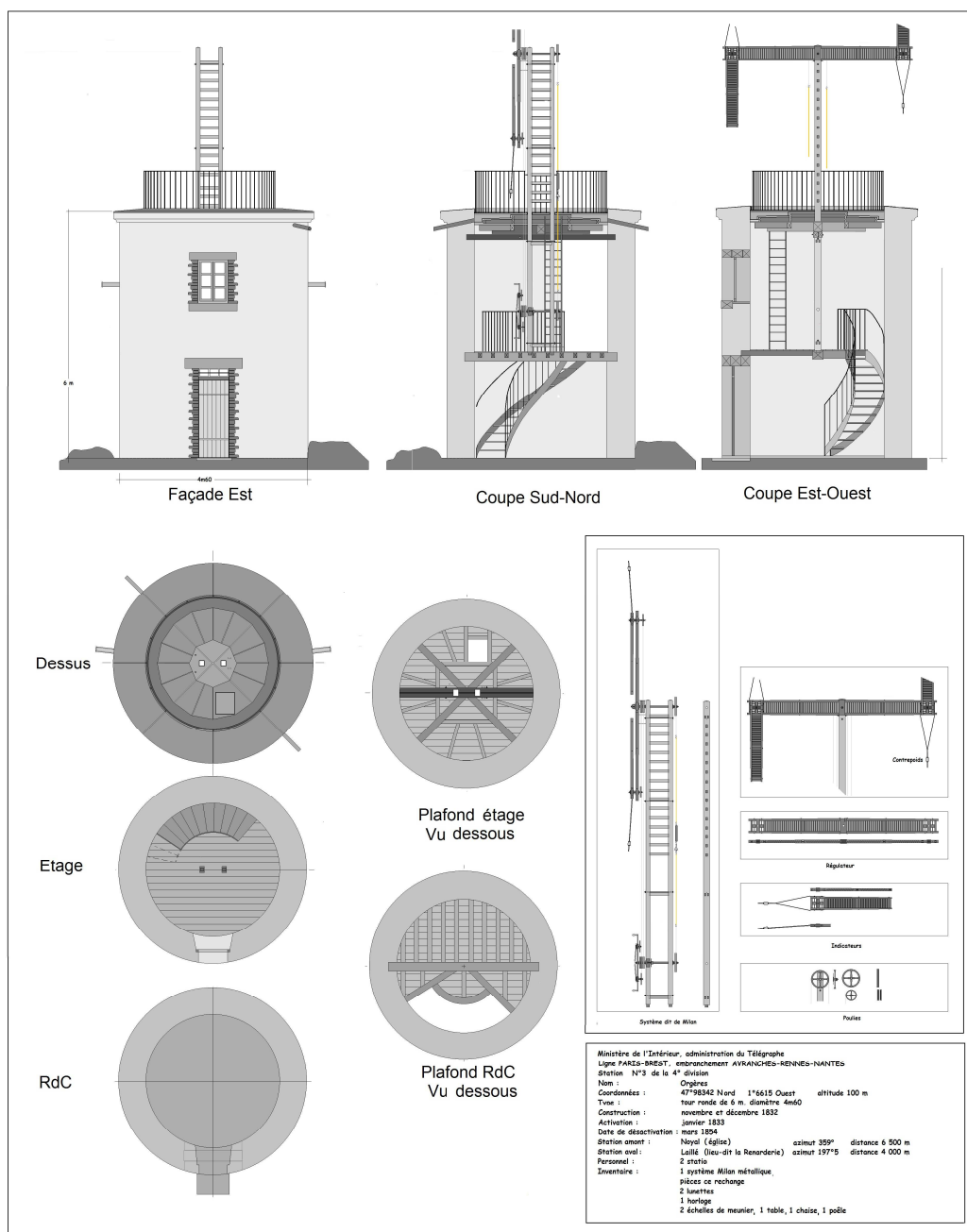
La station d'Orgères

2/3

Les recherches documentaires ont permis de retrouver les caractéristiques de la station et son histoire.

Haute de 6 m et d'un diamètre de 4,6 m, la tour était composée d'un rez-de-chaussée qui servait de salle de repos aux stationnaires, d'un étage occupé par la salle de manipulation, une machine de télégraphie, un toit plat en bois couvert de plomb et de zinc.

Deux lunettes permettaient d'observer les signaux des stations voisines ; une était dirigée vers l'église de Noyal-Châtillon-sur-Seiche et l'autre vers la station disparue de Laillé.



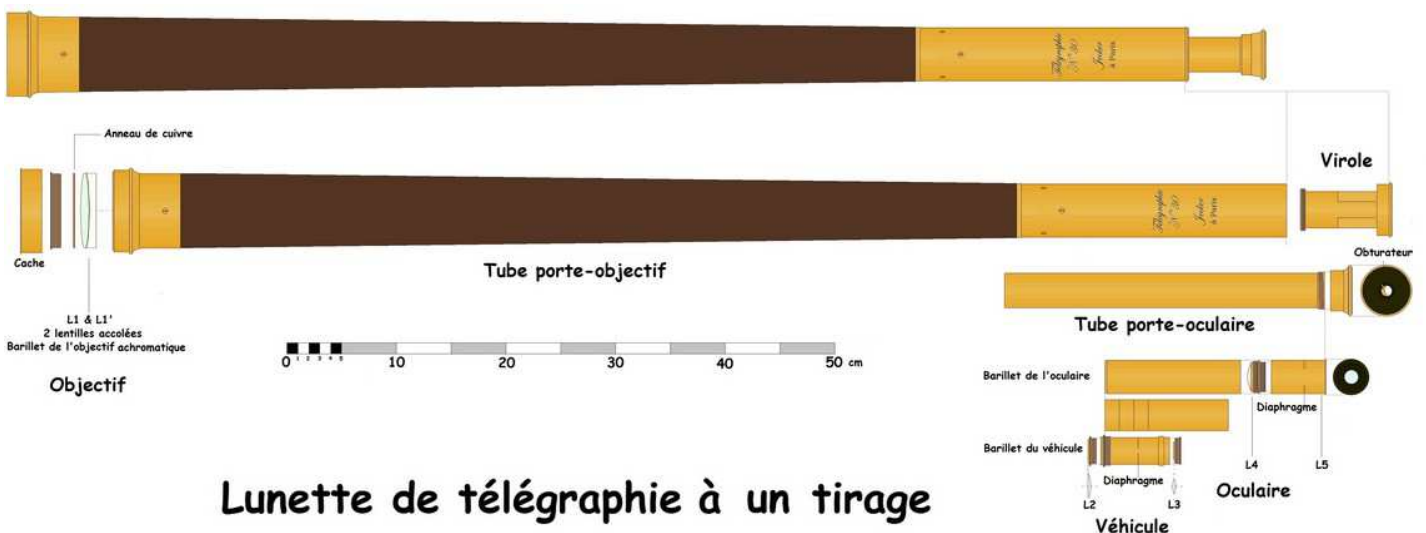
La station d'Orgères

3/3

En 1832, ce sont des systèmes Milan à poulies métalliques qui sont installés sur les stations. Les plans précis de cette machine ont été acquis par le CPO.

Ici la salle de manipulation de la station de Marcy sur la ligne Chappe Paris-Lyon-Toulon. C'est une des rares stations restaurées ; elle le fut de 1981 à 1984 puis classée monument historique.

Les lunettes étaient en bois et laiton, d'environ 1 m et grossissaient jusqu'à 60 fois. L'association détient une de ces lunettes dont voici le descriptif ci-dessous :



Lunette de télégraphie à un tirage



Le site est en campagne. Un parking, suffisamment vaste pour plusieurs autocars et voitures existe déjà à une centaine de mètres. La voie communale est sans issue, assurant la sécurité des piétons et cyclistes.

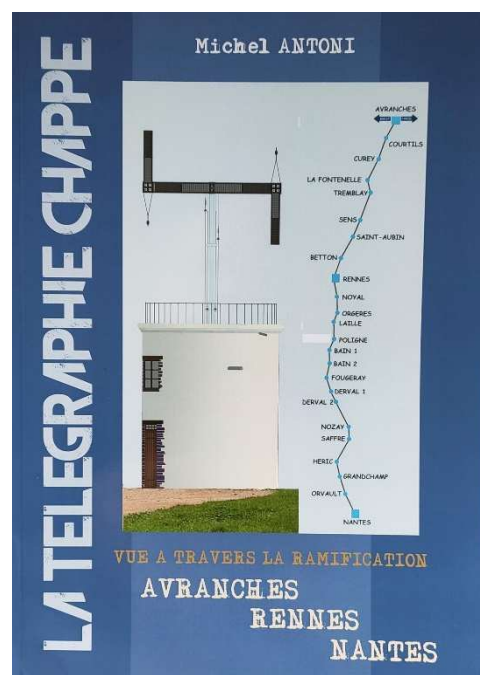


La station est facilement accessible, proche de la RN137, quatre-voies qui relie Rennes à Nantes. L'accès au site est rapide par l'échangeur de l'Hermitière et la D41.

Un circuit de randonnée passe devant la station.

Le projet se concrétise

Le CPO a déjà édité un livre consacré à l'embranchement Avranches-Rennes-Nantes et réalisé la maquette de la station d'Orgères au 1/24e. Ses bénévoles ont rassemblé les 35 m³ de pierres en schiste violet nécessaires, provenant de la destruction de constructions locales. Plusieurs conférences et expositions ont sensibilisé la population.



Le calendrier

COMMUNE de ORGÈRES		PERMIS DE CONSTRUIRE		
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE				
Demande déposée le : 29/01/2024		N° PC 35208 24 M0004		
Demande affichée le : 28/01/2024				
Par :	COMMUNE D'ORGÈRES		Surface de plancher	14 m²
Demeurant à :	5 rue de la Mairie 35230 ORGÈRES		Nb de logements :	0
Représenté par :	Monsieur le Maire COCHAUD Yannick		Destination : Équipements d'intérêt collectif et services publics	
Pour :	restauration de la station du téléphérique			
Sur un terrain sis à :	Le Télégraphe			
Le Maire, Vu la demande de permis de construire susvisée, Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L 421-1 et R 421-1, Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) approuvé par délibération du Conseil de la Région Mayennaise du 18/12/2019, dernière modification (N°1) le 15/12/2022, dernière mise à jour (N°6) le 05/04/2023, dernière modification simplifiée (N°3) le 21/03/2024, Vu l'autorisation de Travaux n° AT 35206 24 M0002 établie le 29/01/2024, Vu les décrets du 17/05/2006, 11/09/2007 et 05/11/2014 relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des locaux d'habitation, des établissements recevant du public et des lieux de travail modifiant et complétant le code de la construction et de l'habitation, et le code de l'urbanisme, Vu l'avis favorable de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 12/03/2024, accordant les demandes de dérogations Vu les arrêtés des 25/06/1980 et 22/06/1990 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public, Vu le courrier en date du 26/02/2024, du secrétariat de la Sous-Commission départementale d'Accès ERP-GH Considérant le classement en 5^{ème} catégorie de l'établissement et son effectif n'excédant pas 20 personnes, Vu l'avis favorable d'ENEDIS en date du 01/03/2024, Vu l'avis favorable de la Collectivité Eau du Bassin Rennais relatif à la défense incendie en date du 06/03/2024,				
..... ARRETE				
ARTICLE 1 : Le permis de construire est ACCORDÉ pour le projet décrit dans la demande.				
ARTICLE 2 : Le présent arrêté vise l'autorisation de construire, de modifier ou d'aménager un ERP au titre de l'article L1223 du CCH et R425-15 du code de l'urbanisme.				
Transmis en Préfecture le : 19/06/2024		ORGÈRES, le 19/06/2024 Le Maire, Yannick COCHAUD 		

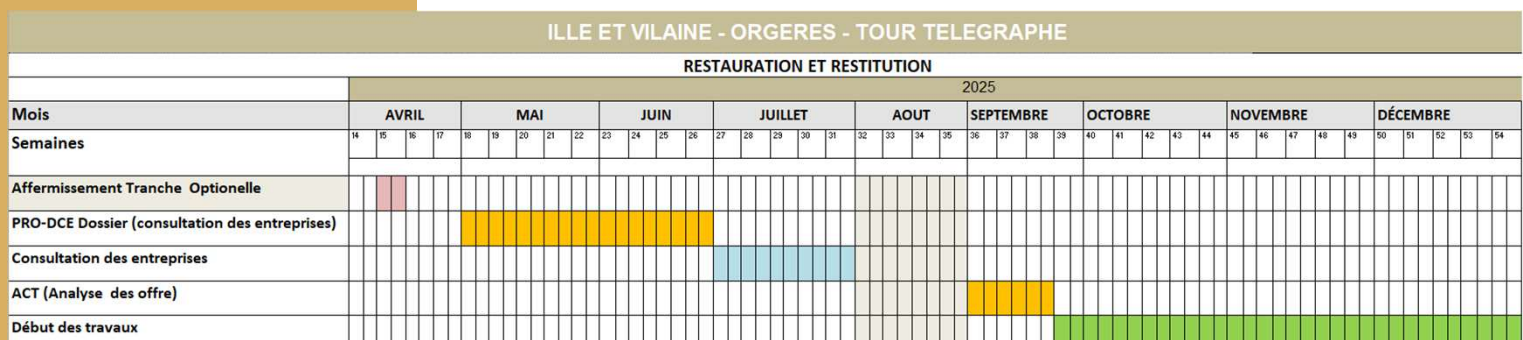
L'année 2022 a été consacrée aux recherches historiques sur la télégraphie Chappe et plus particulièrement sur la ligne Avranches-Nantes-Rennes à laquelle appartient la station d'Orgères. Les plans de la station ont ainsi pu être établis.

2023 et 2024 ont vu le nettoyage du vestige, sa protection, la récupération des 35 m³ de pierres nécessaires (schiste violet) provenant d'anciennes constructions de la commune et des campagnes d'information du public.

Au premier semestre 2024, le permis de construire a été validé et les devis estimatifs établis par l'architecte du patrimoine.

En 2025 le choix de l'effacement des réseaux encombrants a été acté par la mairie (télécommunications et énergie). Le retroplanning a été présenté par le maître d'œuvre (voir ci-dessous).

La recherche de financements a été lancée avec l'aide de la **Fondation du Patrimoine** qui suit avec intérêt le projet.



Avant Projet Détaillé

par M. Coudière
architecte du patrimoine

Maîtrise d'œuvre-Tranche ferme (dépôt PC)	10 758,00 €
Maîtrise d'œuvre-Tranche optionnelle	22 122,00 €
CSPS	5 160,00 €
Lot 1 : maçonnerie - pierre de taille - enduit	163 560,00 €
Lot 2 : charpente	27 360,00 €
Lot 3 : couverture	10 680,00 €
Lot 4 : menuiserie - ferronnerie	136 080,00 €
Lot 5 : électricité	520,00 €
Sous total maîtrise d'œuvre	384 240,00 €
Dévoisement réseaux	33 600,00 €
Aménagements (parking, abords, signalétique)	12 000,00 €
Honoraires Hekeos	48 000,00 €
Signalétique fixe	12 000,00 €
Sous total couts induits	105 600,00 €
TOTAL PROJET	489 840,00 €

Une vie active pour la station Chappe d'Orgères

Après l'inauguration de la station, l'association CPO assurera l'exploitation du site et veillera à la bonne conservation de ce patrimoine, en partenariat avec la commune d'Orgères.

CPO dispose déjà des moyens suivants :

- Un site Internet
- Une page Facebook.
- Une exposition itinérante sur la télégraphie Chappe (10 panneaux, maquette, lunette, etc)
- Des conférences et des animations sur la télégraphie Chappe (écoles, adultes)
- Une affiliation à la FNARH (Fédération nationale des associations pour la recherche historique sur la Poste et les Télécommunications)
- De subventions communales

Domaine touristique, des partenariats seront recherchés avec les autres pôles d'intérêt régionaux sur les télécommunications et la Poste. L'inscription Le circuit pédestre qui passe devant la station, sera valorisé puis inscrit dans les répertoires. La réalisation et la vente d'objets et de documentations sur la station et la télégraphie Chappe est prévue.

Recherche historique. Le CPO continuera ses recherches sur la télégraphie Chappe en Bretagne mais aussi en France et à l'étranger.

Visites et démonstrations :

- Ouverture gratuite au monde éducatif
- Ouverture aux particuliers sur rendez-vous
- Ouverture et animations aux temps forts (Forum des associations, journées du patrimoine, semaine de la Science, journée nationale de la télégraphie, journée nationale des télécommunications, etc.)

Ainsi, CPO et la commune d'Orgères offriront un outil pédagogique et historique au niveau local mais aussi régional, national voire européen.

Le mécénat

Le mécénat est un soutien matériel ou financier apporté par une entreprise, sans aucune contrepartie, à un organisme sans but lucratif pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général. En d'autres termes, le mécénat consiste à faire un don à un organisme d'intérêt général (ex : une association) pour la conduite de ses activités, sans attendre en retour de contrepartie équivalente.

La réduction d'impôt accordée à l'entreprise vient en soustraction du montant d'impôt dû lors de l'année du don, [peu importe que l'entreprise soit soumise à l'impôt sur les sociétés \(IS\) ou à l'impôt sur le revenu \(IR\).](#)

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à l'un des montants suivants :

- 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €
- 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €

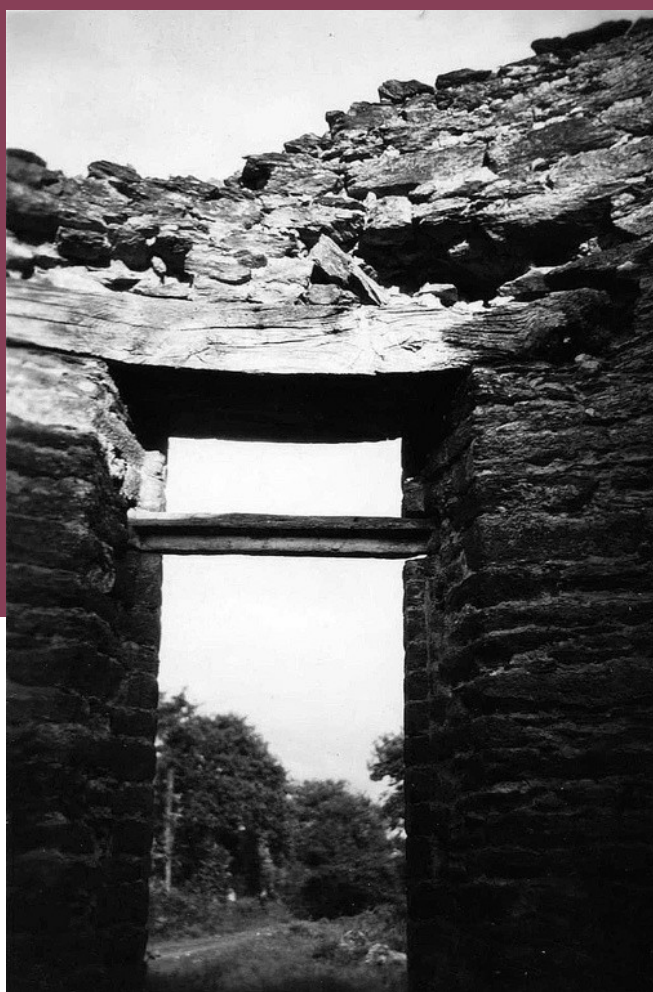
En savoir plus sur : <https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F22263>

Le Conservatoire du Patrimoine orgerois s'engage à vous fournir les justificatifs nécessaires à votre demande de réduction d'impôt.

Les fonds récoltés serviront à la restitution du télégraphe et/ou la fabrication ou l'achat d'une machine Chappe dite de Milan. Si vous souhaitez faire un mécénat de compétence, c'est aussi possible ! alors n'hésitez pas à nous contacter !

www.conservatoiredupatrimoineorgerois

MERCI !



La station d'ORGÈRES dans les années 1950
(crédit photo Alfred Jamaux)